



Vigie des Coteaux

MOTION DU 15 DECEMBRE 2012

Depuis fin 2011 les habitants des villages des coteaux de Barbazan-Dessus, Mascaras/Orignac et Cieutat (34 communes) dénoncent les méthodes employées par le SMTD pour désigner le site d'implantation de la future décharge du Département. Dès le début de cette mobilisation, les élus locaux ont relayé ce message de colère et d'incompréhension face à ce projet menaçant les populations et plus largement l'écologie, l'économie et la qualité de vie de tout un territoire.

L'association Vigie des Coteaux a été créée en septembre 2011 pour veiller à la bonne prise en compte des intérêts des populations et du territoire des coteaux face à ce projet. A plusieurs reprises, Vigie des Coteaux a alerté le SMTD, le Conseil Général et la Préfecture des incohérences caractérisant les études en cours concernant cette future décharge, en demandant notamment :

- que l'aire d'étude pour l'implantation de cette décharge ne se limite pas au seul territoire argileux des coteaux ;
- que les critères hydrographiques et donc topographiques soient mieux intégrés dans le choix de la zone d'implantation de la future décharge dans un souci de préservation de la qualité des eaux de surface (ce qui constitue une obligation réglementaire) ;
- que le refus massif des populations du secteur couvert par l'action de l'association soit pris en compte ;
- en cas d'indisponibilité des secteurs géologiquement et hydrographiquement plus favorables, qu'une imperméabilisation artificielle des sols soit envisagée sur des terrains exposant moins la population et situés plus près de la future usine de pré-traitement des déchets ;
- que le volume des déchets à enfouir soit réduit au maximum, par une volonté politique réelle de réduction et de tri des déchets à la source (notamment le tri de la matière organique) et par des choix de technologie efficace.

A la date d'aujourd'hui, le SMTD a annoncé publiquement des tonnages de déchets à enfouir revus à la baisse, passant de 37 000 t/an à 4 000 t/an (journal télévisé France 3 du 14 décembre 2012). Cette évolution nous laisse perplexes mais nous conforte dans notre position. La surface de terrain nécessaire à l'implantation de la décharge (25 Ha initialement prévus) est divisée quasiment par 10. Cette superficie de terrain revue à la baisse remet en cause les études actuellement menées car elle permet d'envisager l'implantation de cette décharge sur des secteurs argileux jusqu'à présent écartés des études, plus proches de l'usine de traitement et moins peuplés. Le cas échéant, cette réduction des déchets à enfouir, permet également d'envisager d'autant plus facilement, une solution d'imperméabilisation artificielle d'un site exposant moins la population et l'environnement.

Comme nous le faisons depuis 1 an, l'association Vigie des Coteaux souhaite que cette démarche s'intègre dans une logique constructive permettant de minimiser le risque de recours juridiques en phase d'instruction du dossier de demande d'autorisation et d'aboutir à une prise en compte équitable des intérêts des différents habitants du département, condition sine qua none à une bonne acceptabilité sociale du projet.

La population et les élus des coteaux veulent être entendus. A défaut de l'être et en réponse au SMTD qui met en garde les grands élus du département lui signalant un problème d'acceptabilité du projet sur les coteaux, la population des coteaux met en garde le SMTD et l'ensemble des décideurs, qu'en l'état actuel, toute étude de terrain menée sur le secteur des coteaux, s'exposerait à une mobilisation plus radicale des populations.